

Procès verbal
Saison 2026-2027

**ENSEMBLE de
PV N° 765 du
30 juillet 2026**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 28 JUILLET 2026

PROCES-VERBAL N° 765

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à la famille de **Yvon DESCHAMPS** ancien président délégué de la ligue à la suite de son décès.
Les obsèques ont lieu samedi 1er août en l'église Prédieu de St Egrève à 10h30

FERMETURE ESTIVALE – Eté 2026

Nous vous informons que nos bureaux seront fermés pour les congés d'été
du lundi 3 août au 16 août, réouverture lundi 17 août à 8h30

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous.

VŒUX ET APPEL A CANDIDATURES ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER – 27 NOVEMBRE 2026

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de cette
Assemblée Générale

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée **au 13 octobre 2026**

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès
du secrétariat.

En prévision de cette Assemblée, et en application de l'article 12.5.2 des statuts du
District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la commission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **17 octobre au plus tard**.

CLUBS en INFRACTION TRESORERIE DISTRICT ISERE

Relevé-club n°11 mis en paiement le 1^{er} juillet 2026 – 1^{ère} relance

554020	FUTSAL ISLE D'ABEAU	582073	FUTSAL DES GEANTS
616067	SEMITAG		

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

POUR INFORMATION : SI VOUS UTILISEZ LES ADRESSES E-MAIL DES COMMISSIONS, IL EST INUTILE DE FAIRE UNE COPIE AU DISTRICT. UN TRANSFERT EST FAIT AUTOMATIQUEMENT.

E-MAILS COMMISSIONS	
APPEL	APPEL@ISERE.FFF.FR
ARBITRES	ARBITRES@ISERE.FFF.FR
DELEGATIONS	DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR
DISCIPLINE	DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR
FOOT ENTREPRISE	FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR
FUTSAL	FUTSAL@ISERE.FFF.FR
REGLEMENTS	REGLEMENTS@ISERE.FFF.FR
SPORTIVE	SPORTIVE@ISERE.FFF.FR
STATUT ARBITRAGE	STATUTSARBITRAGE@ISERE.FFF.FR
TERRAINS	TERRAINS@ISERE.FFF.FR
FEMININES	FEMININES@ISERE.FFF.FR
ETHIQUE ET PREVENTION	ETHIQUE@ISERE.FFF.FR

AUTRES E-MAILS	
DISTRICT	DISTRICT@ISERE.FFF.FR
PRESIDENT	HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR
VICE-PRESIDENT DELEGUE	JMLOSA@ISERE.FFF.FR
TRESORIER	TBARATIER@ISERE.FFF.FR
COMPTABILITE	COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	EDAROCHA@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	TBARTOLINI@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	MBENLAHRACHE@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	DCAZANOVE@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	JHUGONNARD@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL EN ARBITRAGE	HBENELHADJ@ISERE.FFF.FR



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 28 juillet 2026 à 15h00

Procès-Verbal N° 765

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD

Excusés : Gilbert REPELLIN, Aline BLANC, Aurélien VIOUX

MERCATO au sein de la COMMISSION

La commission souhaite la bienvenue à Aurélien VIOUX.

La commission remercie Daniel HUGOT et Patrice GALLIN pour services rendus durant de nombreuses saisons et leur souhaite pleine réussite dans leur nouvelle mission au sein du District.

EDUCATEURS D1 – D2

Déclaration de l'éducateur sur FOOTCLUBS.

(bien préciser l'équipe et non les équipes ou "toutes les équipes").

Exemple : club : France - équipe 2

Fonction	Catégorie	EQUIPE	Nom	date début	date fin	numéro personne
Educateur PRINCIPAL	libre / senior	senior 2	Didier DESCHAMPS			

Liste des clubs qui n'ont pas déclaré leur éducateur pour la saison 2026 - 2027 au 26/07/2026 : (à renseigner avant le premier match de championnat) : (voir ci-dessus)

D1	D2 - A	D2 - B
ARTAS CHARANTONNAY - n°563835	DEUX ROCHERS - n°553340	C.V.L.38 - n°553433
La SURE - n°548298	DOMARIN - n°528356	DOLOMIEU - n°513318
	M.O.S.3R - n°580951	VILLENEUVE - n°533035
	MANIVAL - n°523348	
	TUNISIENS S.M.H. - n°539477	
	ABBAYE - n°520296	

C.S. 4 ROUTES OYEU-CHABONS - n°523345 : Votre éducateur déclaré est bien celui qui a fait monter l'équipe.

ENTENTES ENTRE CLUBS

Les demandes d'entente seront validées fin août eu égard au nombre de licenciés (es) par catégorie et par club constituant la dite entente.

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

La demande de création de l'entente doit être saisie via FOOTCLUBS, rubrique "vie des clubs" par le club gestionnaire de l'entente.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants

REGLEMENT ENTENTE - CHAMPIONNAT D5 – SENIORS

Dispositions spécifiques aux équipes seniors en entente.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs**.

Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.

CHAMPIONNAT DE JEUNES

Article 2 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football -

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Liges Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

2-2 - Application au District de l'Isère

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

REGLEMENT FOOTBALL FEMININ – ENTENTES

Art.3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football –

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 3 joueuses** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et 2 pour les équipes à 8.

ENTENTES U6-U7-U8-U9

Aucune entente dans ces catégories.

Possibilité de compléter les équipes sur place pour permettre à un maximum de jeunes joueurs–euses, de participer.

AUTORISATIONS TOURNOIS

clubs	niveau	date	règlement joint	validation
MOIRANS - n°581674	U10 - U11	12/09	oui	oui
MOIRANS - n°581674	U12 - U13	13/09	oui	oui
VERSOUD - n°504450	U11	12/09	oui	oui

CLUBS

CHANGEMENT de TITRES - saison 2026 - 2027 :

Club : BOUVESSE - n°550795 : FOOTBALL CLUB VALLEE BLEUE BOUVESSE

Nouveau club :

Club : ASC – INTERNATIONAL D'AGNIN - n°565441 : Club Libre

Club : ATHLETIC JEUNESSE DE POISAT - n°565850 : Libre.

Mise en inactivité partielle validée par LAuRAFoot :

Club : POISAT - n°547135 : U12 - U13 et SENIOR

Club : SUD ISERE - n°548244 : U18 - U19

Club : BONNEVAUX - n°553363 : U18 - U19 et SENIOR

Club : F.R.J.E.P. - MEYRIE - n°532966 : U14 - U15

Club : St PAUL de VARCES - n°537040 : U14 - U15

Club : CHIRENS - n°512530 : U18 - U19

Club : LES AVENIERES - n°581188 : U14 - U15

Club : BEAUCROISSANT - n°550796 : U18 - U19 et U16 - U17

Club : St PAUL de VARCES - n°537040 : U16 - U17

Club : BEAUVOIR ROYAS - n°535244 : U14 - U15 et U14 F et U15 F

Club : VOUREY - n°504649 : U18 - U19

Club : FONTAINE - n°521191 : Senior

Club : CORBELIN - n°504301 : U12 - U13

MISTRAL F.C. - n°539465 : U18 - U19

Club : CREMIEU - n°560408 : U14 - U15

Club : St HILAIRE de la COTE - n°519877 : U16 F et U17 F

Club : La MURETTE - n°504823 : Seniors F

Club : St QUENTIN FALLAVIER - n°560979 : Seniors F

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES pour la saison 2026 - 2027 - P.V. de LAuRAFoot

PV de la LauraFoot du 22 juillet 2026

Article 45 du statut Fédéral de l'Arbitrage– Mutations supplémentaires

La Commission STATUT ARBITRAGE LAuRAFoot rappelle aux clubs bénéficiaires de cette disposition, qu'ils doivent lui communiquer (par email) à quelle(s) équipe(s) de Ligue ou de District, ils attribuent la ou les mutation(s) supplémentaire(s) avant le début des compétitions. Ce choix sera défini pour toute la saison 2025-2026.

Précision : si un club bénéficie du nombre maximum possible de mutés supplémentaires (3), ceux-ci doivent être utilisés au moins dans 2 équipes différentes.

CLUBS	N°CLUB	MUTES Supplémentaires art.45	MUTES Supplémentaires Arbitre Féminine	Equipes bénéficiaires
St MARCELLIN	504713	1		
GRENOBLE FOOT 38	546946	2	1	
DOMARIN	528356	2		
SEYSSINET	519935	2	1	
SEYSSINS	530381	2		1 - Seniors R2 1 - U15 - R1
LA COTE St ANDRE	536260	2		
CROLLES	517504	2		
RACHAIS	546479	1		U16 - R2

TERRAINS SUSPENDUS

DOSSIER n°2526.192 : Club : St MARCELLIN - n°504713 – U19 – D2 – POULE HAUTE

➤ La sanction pour trois matchs de suspension de terrain sera purgée lors des **deux trois** premières rencontres de championnat à domicile de l'équipe U19 - saison 2026 - 2027.

DOSSIER n°2526.230 : Club : BOURGOIN-JALLIEU F.C. - n°516884 - Féminines U15 à 8 - D1

➤ La sanction pour **les deux** matchs de suspension de terrain sera purgée lors des deux premières rencontres de championnat à domicile de l'équipe U15 Féminines à 8 - saison 2026 - 2027.

DOSSIER n°2526.253 : Club : VILLENEUVE - n°533035 : équipe D3 - POULE A (saison 2025-2026)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat (saison 2026-2027) de l'équipe D3 - POULE A de la saison 2026-2027.

RAPPEL P.V. 732 du 02/12/2025 : DOSSIER N°2526.58 : Club : ABBAYE - n°520296 : Equipe : SENIORS - D5 - POULE A (saison 2025 -2026)

Considérant le forfait général de l'équipe ABBAYE - D5 - POULE A (saison 2025-2026)

La sanction de suspension de terrain de deux matchs ferme à l'encontre de l'équipe SENIORS - D5 - saison 2025-2026 n'est pas purgée.

La sanction est reconduite sur les saisons prochaines en cas d'engagement d'une équipe SENIORS - RESERVE.

RAPPEL P.V.270 du 09/09/2025 : DOSSIER 495 : Club : PAYS d'ALLEVARD - n°508634 - FEMININE à 8 - U18 (saison 2024-2025) :

Le club PAYS d'ALLEVARD - n°508634 n'ayant pas engagé d'équipes Féminines U18 à 8 cette saison 2025-2026, la sanction est suspendue. Si le club venait à ré-inscrire une équipe Féminines U18 à 8 dans les saisons à venir, la sanction serait appliquée.

DOSSIER 2526- 257 : club FONTAINE - n°521191: équipe U15 - D3 - POULE B (saison 2025-2026)

Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat à domicile saison 2026 - 2027 pour votre équipe U15 - D3 - POULE B - saison 2025 - 2026.

FRAIS supplémentaires de DEPLACEMENT suite à terrain suspendu

DOSSIER n°2526.241 : Club concerné : E.S MISTRAL - n°564304 (saison 2025-2026) / MISTRAL F.C. - n°539465 (saison 2026-2027)

Considérant que :

- la commission de discipline du DISTRICT ISERE de FOOTBALL, lors de sa réunion du 05/05/2026 parue au P.V. 753 du 07/05/2026, référence 26/31/04, a décidé :
- 1 match ferme de suspension de terrain
 - le match E.S MISTRAL - n°564304 / CORBELIN - n°504301 s'est joué le 24 mai 2026 sur le terrain d'OISANS.
 - le club CORBELIN - n°504301 a sollicité de club E.S. MISTRAL - n°564304 (saison 2025-2026), le 17/06/2026, aux fins d'obtenir le remboursement des frais de déplacement de son équipe, comme précisé dans le courrier adressé par la commission, le 05/05/2026.
 - le club CORBELIN - n°504301 n'a eu aucun retour à ce jour.
 - le club CORBELIN - n°504301 a sollicité la présente commission aux fins d'obtenir le remboursement des frais de déplacement de son équipe première.

Attendu **l'art. 25-3 - terrain suspendu**, des Règlements généraux du DISTRICT ISERE de FOOTBALL :
"... Les éventuels frais de déplacement **supplémentaires** sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné."

Par ces motifs et en application de l'article cité ci-dessus, la commission des Règlements du DISTRICT ISERE de FOOTBALL décide de mettre à charge du club **E.S. MISTRAL - n°564304 (club sanctionné saison 2025-2026) / MISTRAL F.C. - n°539465 (saison 2026 - 2027)** suite à la fusion des deux clubs, la somme de 164,13€ (cent soixante-quatre euros treize), correspondant aux frais de déplacement supplémentaires de l'équipe CORBELIN.

(Calcul : $49 * 2 * 4 * 0,446 = 164,13$: 49 km aller, 4 voitures, 0,446 : indemnités kilométriques)

Si toutefois, la régularisation n'est pas réalisée au 22/08/2026, le service trésorerie du DISTRICT ISERE de FOOTBALL débitera le club MISTRAL F.C. - n°539465 de ladite somme et en créditera le club de CORBELIN.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

CLUBS en INFRACTION TRESORERIE DISTRICT ISERE

Relevé-club n°11 mis en paiement le 1^{er} juillet 2026 – 1^{ère} relance

554020	FUTSAL ISLE D'ABEAU	582073	FUTSAL DES GEANTS
616067	SEMITAG		



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 28 JUILLET 2026 à 14h00

Procès-Verbal N°765

Président : Michel Vachetta.

Présents : Michel Vachetta, Dan Marchal.

Excusés : Annie Brault , Gilbert Repellin, Bernard Buosi, Claude Maugiron, Gérard Bouat, Daniel Guillard,

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs, qu'il est fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot.net ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

U15 A 11

Date limite de validation des pré-engagements en D3 et D4 25 aout 2026.

Responsable : Bernard BUOSI, TPH 06.74.25.85.94.

U 17

Date limite de validation des pré-engagements en D3 25 aout 2026.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

Date limite de validation des pré-engagements en D2 le 1^{er} septembre.

Courrier de MOS3R 2 : pas d'équipe inscrite en U19.

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49.

SENIORS

Poule D2 : Suite à la décision de la commission d'appel de la LAURA FOOT le club de L'abbaye est incorporé en D2 POULE A (tirage au sort effectué par le secrétariat, lundi 27 juillet).

Cette poule sera à 13 clubs et une descente supplémentaire sera affectée à la D2 en fin de saison pour revenir à 24 clubs.

POULES D2 :

POULE A		POULE B	
1	FORMAFOOT	1	LAUZES
2	ESTRABLIN	2	CREYS MORESTEL
3	MOS 3R	3	ST ANDRE LE GAZ
4	RUYMONTCEAU	4	DOLOMIEU
5	ST MARTIN D'HERES	5	ASIEG
6	MANIVAL	6	NOYAREY
7	2 ROCHERS	7	BALMES NI
8	SASSENAGE	8	CORBELIN
9	TURCS GRENOBLE	9	SEYSSINS
10	ST CASSIEN	10	AJA VILLENEUVE
11	DOMARIN	11	CVL 38
12	TUNISIENS SMH	12	CS QUATRE ROUTES
13	ABBAYE		

POULES D3 :

D3		D3	
A	B	C	D
FC MISTRAL	TULLINS	LA MURETTE 2	MOS 3R 3
RACHAIS 2	BEUCROISSANT	O. VILLEFONTAINE 2025 3	VALLEE DU GUIERS
EYBENS 2	CHATTE	VIRIEU VALONDRAS	VAREZE 2
GIERES 2	ST GEORGES COMMERS	TIGNIEU JAMEYZIEU	ECBF
VERSOUD	ST MARCELLIN 2	CREYS-MORESTEL 2	LAUZES 2
SUD ISERE 1	LA COTE ST ANDRE 2	NIVOLAS VERMELLE	REVENTIN
ECHIROLLES 3	LCA FOOT 38	CHARVIEU CHAVAGNEUX 2	ESTRABLIN 2
PONT DE CLAIX	FARAMANS	CASSOLARD PASSAGEOIS	ST QUENTIN-FALLAVIER 2
FC 2A 2	RIVES	TOUR ST CLAIR 3	ISLE D'ABEAU
CLAIX	RO-CLAIX	CROSSEY	O. NORD DAUPHINE
TURCS GRENOBLE 2	VER-SAU	IZEAUX	VALLEE HIEN
CROLLES 2	TUNISIENS SMH 2	ARTAS CHARANTONNAY 2	LIERS

POULES D4 :

D4	D4	D4	D4	D4
A	B	C	D	E
ST PAUL DE VARCES	ASIEG 2	CHIRENS	VEZERONCE HUERT	UNIFOOT
JARRIE-CHAMP	SASSENAGE 2	ST JOSEPH RIVIERE	BILIEU	MOS3R 4
UO PORTUGAL	ST LATTIER	DOLOMIEU 2	VALLEE DU GUIERS 2	ST MAURICE L'EXIL 2
SMH 2	SEYSSINET 3	BATIE DIVISIN	CREYS-MORESTEL 3	ENT FOOT ETANGS
DOMENE	ST ANTOINE	BATIE MONTGASCON	BALMES NORD ISERE 2	VAREZE 3
CLAIX 2	DEUX ROCHERS 2	MIRIBEL	ISLE D'ABEAU 2	BEAUVOIR
GONCELIN	ST HILAIRE COTE	ST CASSIEN 2	ST ANDRE LE GAZ 2	EYZIN ST SORLIN
VALLEE GRESSE 2	VOREPPE	VELANNE	COLLINES	CVL 38 2
SUD ISERE 2	CHATTE 2	LA SURE 2	BIZONNES	THODURE 2
NOYAREY 2	RIVES 2	ASCOL FOOT 38	VALLEE DE L'HIEU 2	BOURGOIN ASP
FC MISTRAL 2	CROSSEY 2	NIVOLAS 2	VALLEE BLEUE BOUVESSE	ESTRABLIN 3
USVO GRENOBLE 2	ST COMMIIERS 2	CS 4 ROUTES 2	ECBF 2	NORD DAUPHINE 2

Responsable : **Michel VACHETTA : 0625253132.**

Le Président
Michel VACHETTA



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

RÉUNION DU MARDI 28 juillet 2026

Procès-Verbal N° 765 (Visio et Présentiel)

Présents : M. Vachetta, Franck Agaci, Jean-Luc Zuliani, Cyril Thévenin, Fouad Lazami, Joseph Sabatino, Florent Nardin.

ARBITRE : Mr MOREIRA Jonathan

Mr MOREIRA Jonathan licence N° 2330026607 (Sénior District) représentait le F.C. LA COTE ST ANDRE en 2025-2026.

Suite à un changement de domicile (certificat de domiciliation fourni) M. MOREIRA Jonathan sollicite une demande pour représenter en 2026-2027 le club de LCA FOOT 38, club situé à moins de 50 km de son nouveau domicile et à plus de 50 km du club quitté.

Considérant que cette requête répond aux critères imposés à l'article 33-c du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

La Commission accorde le rattachement de Mr MOREIRA Jonathan au club de LCA FOOT 38 dès la saison 2026-2027.

Le président
Michel VACHETTA

Le secrétaire
Florent Nardin



COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 28 juillet 2026

Procès-Verbal N°765

FORMATIONS 2026-2027

Pour rappel vous êtes autorisés à inscrire 4 licenciés maximum du même club par session.



Formations 2026/2027 Certificats Fédéraux Initiateurs



CFI U6/U9



CFI U10/U13



CFI U14/U19



CFI Seniors

24 & 25 août	FCBNI (St Chef)	27 & 28 août	FCBNI (St Chef)	18 septembre & 09 octobre	USVO (Grenoble)	06 & 20 novembre	St Georges de Commiers
18 & 25 février	FC2V (Virieu)	17 septembre & 08 octobre	USVO (Grenoble)	05 & 19 novembre	St Georges de Commiers	11 & 21 mai	À définir
08 & 29 avril	US Chatte	19 & 26 février	FC2V (Virieu)	12 & 26 mars	US Thodure Beaurepaire		
		11 & 25 mars	US Thodure Beaurepaire				
		09 & 30 avril	US Chatte				
		10 & 20 mai	À définir				



Formations 2026/2027 Modules spécifiques & Certifications



CFI Féminin



CFI Projet



Certifications anciens CFF (dernière saison)



CFI Gardiens de But

05 & 19 mars	À définir	04 décembre	Sassenage	11 novembre	Sassenage	23 & 24 novembre	Saint-Marcellin
--------------	-----------	-------------	-----------	-------------	-----------	------------------	-----------------

FORMATIONS

Contacts

Conseiller Technique PPF
BARTOLINI Thomas
06.17.76.62.01 / tbartolini@isere.fff.fr

Responsable administrative
DA ROCHA Elisabeth
04.76.26.82.90 / edarocha@isere.fff.fr

Les Formations jusqu'à novembre

Ainsi que les certifications CFF1 CFF2 CFF3 du 11 novembre
sont ouvertes en ligne, vous pouvez vous inscrire.

CFI U6-U9 les 24 et 25 août à ST CHEF

Liste des inscrits au 26 juillet

AL Berat	F.C. SEYSSINS
ALONSO Grégory	AS DOMARIN
BEYLE Mathias	U.S. DE THODURE
BEYLE Peter	U.S. DE THODURE
DAGONNET Kevin	U.S. LA MURETTE
FOUDIL Linda	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GARCIA Jean Michel	C.S. LAGNIEU
GAULTIER Jérôme	CERC.S. DE MALATAVERNE (sous réserve)
LANGUILLAT Christophe	A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
LAVIGNON Sylvain	C.S. LAGNIEU
MIRO BOSCH Duncan	F.C. BALMES NORD ISERE
SEIGLE Elena	RIVES SP.
SEIGLE Maeva	RIVES SP.
SIMIAN Quentin	U.S. DE THODURE

CFI U10-U13 les 27et 28 aout à ST CHEF

Liste des inscrits au 28 juillet 26

ANDRE Bastien	F.C. BALMES NORD ISERE
BEYDON Christophe	F.C. BALMES NORD ISERE
BEYLE Mathias	U.S. DE THODURE
BEYLE Peter	U.S. DE THODURE
BLANCHARD Jonathan	F.C. SUD ISERE
CHARBOUILLOT Valentin	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX
CHARDON Nicolas	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX
CHEBBI Kais	A.C. SEYSSINET PARISSET
DA COSTA TEIXEIRA Jose	RIVES SP.
FINET Boris	F.C. CHIRENS
FREYNET Lidvine	F.C. SUD ISERE
GADOUD Johan	F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX
GOLDMAN Michael	PITRAY OLIER PARIS J.S.C.

HACHANI Hassen
HIDOUCI Mickael
KARAKOC Selim
LANGLAIS Lucas
LENZI Quentin
L'HOSTIS Alexandre
LORENZI Toni
MERME Pascal
MIRO BOSCH Duncan
MYNDLAS Enzo
NIGGLI Emmanuel
ROCHAS Clement
ROSTAING Julien
SIMIAN Quentin
TORRES SILVA Mario Luis

A.S. DE FONTAINE
ISLE D'ABEAU F.C.
ISLE D'ABEAU F.C.
F.C. BARMES NORD ISERE
F.C. SUD ISERE
ENT.S. PIERRE CHATEL
F.C. SUD ISERE
FOOTBALL CLUB DENICE ARNAS
F.C. BARMES NORD ISERE
A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
A.S. ST JOSEPH DE RIVIERE
RIVES SP.
F.C. BARMES NORD ISERE
U.S. DE THODURE
RIVES SP.

INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles [sur maformation.fff.fr](https://maformation.fff.fr).

Dates :

Journées complémentaires 26/27

<https://maformation.fff.fr/category/index.html>

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence

La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot :

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL

CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr